

Communiqué de presse

Le 17.06.2024

Simplifier le CPOM médico-social : Une méthode recentrée à décliner par les ARS et les Conseils Départementaux

A la demande de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), l'Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (Anap) met à disposition sur son site une méthode et une série d'outils pour simplifier, harmoniser et fluidifier la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM). L'objectif est de redonner du sens à la démarche en recentrant le CPOM sur ses fondamentaux : la déclinaison locale des politiques publiques dans un souci de performance et d'amélioration de l'efficacité des établissements.

En complément des outils, un webinaire est proposé aux ARS et Conseils Départementaux (CD) pour décliner cette méthode simplifiée dans leurs territoires.

Une simplification attendue

Le CPOM fixe des objectifs et engage les établissements et services vis-à-vis de leurs autorités de tarification et de contrôle (ATC) – les ARS et Conseils Départementaux. Il constitue un espace de dialogue et permet d'aligner les attentes des pouvoirs publics et des gestionnaires des ESSMS.

Tous les acteurs de terrain interrogés par l'Anap partagent le même constat : un processus lourd, complexe, chronophage qui n'est pas harmonisé entre les différentes régions. Ses outils et indicateurs sont trop nombreux, les délais de signature trop longs.

Une méthode simplifiée pour une contractualisation efficace

L'Anap et la DGCS proposent une nouvelle méthode de contractualisation à adapter dans chaque région et département. Plus qualitative et moins lourde, elle permet de réduire par deux les délais moyens de contractualisation et de multiplier par quatre le rythme de signature en se recentrant sur l'essentiel.

Cette méthode s'appuie sur trois grands principes : recentrer les objectifs, alléger la démarche et gagner en efficacité grâce à des outils adaptés. Le CPOM est également mis en cohérence avec les autres dispositifs des politiques publiques (l'évaluation, l'inspection-contrôle et le projet d'établissement) pour servir de vecteur de transformation de l'offre et d'alignement des stratégies des ESSMS avec les politiques publiques.

Une page interactive et une boîte à outils

L'Anap met en ligne une page web interactive présentant chaque étape de cette méthode recentrée : se préparer à la méthode recentrée, réussir son lancement, réaliser le diagnostic recentré, définir des objectifs et des actions pertinents, réaliser le suivi et mener le dialogue de gestion.

Cette page donne accès à une boîte à outils qui comprend :

- une trame synthétique de diagnostic partagé
- une bibliothèque d'objectifs et d'indicateurs fréquemment utilisés par les ARS et Conseils Départementaux
- un modèle de présentation pour la réunion de lancement
- Une infographie et des fiches pratiques pour accompagner chaque étape du processus ;
- Une fiche de suivi du dialogue de gestion autour d'un nombre restreint d'indicateurs.

Ces outils ont été conçus avec des acteurs du CPOM en ARS, établissements et Conseils Départementaux.

De nouveaux outils viendront compléter cette page web dans les prochains mois.

En parallèle, l'Anap encourage les ARS et Conseils Départementaux à déployer e-CARS Médico-social, l'outil de gestion électronique des CPOM en ARS, qui permet une dématérialisation poussée des procédures.

Un webinaire pour les ARS et Conseils Départementaux

Un webinaire est prévu le 12 septembre pour accompagner les ARS et Conseils Départementaux dans la prise en main et le déploiement de cette nouvelle méthode. Les experts de l'Anap présenteront l'utilisation optimale de chaque outil et répondront aux questions des acteurs.

- Accéder à la page et à la boîte à outils : [CPOM médico-social recentré \(anap.fr\)](#)
- S'inscrire au webinaire du 12 septembre : [Fiche évènement \(anap.fr\)](#)

Contacts presse :

Anap : communication@anap.fr +33 6 11 66 48 13